

ame encore malléable, un sceau d'honnêteté qui ne s'efface jamais. Mais ces leçons doivent être en dehors de tous les cultes. Notre époque de scepticisme et de tolérance nous impose la nécessité de ne plus mettre la morale sous la sauve-garde de croyances peu considérées et en but à tant d'attaques. L'enseignement moral doit s'élever au dessus de toutes les religions, et, tout en respectant la foi de chacun, rapprocher les citoyens par ce qu'il y a de commun dans la loi religieuse de tous, ces préceptes, base de la morale éternelle, adoptés par tous les temps et par toutes les consciences. Il y a loin de là aux propositions de l'Académie et au moyen imaginé par elle pour atteindre un but aussi élevé. En effet, il nous est difficile d'espérer qu'une messe, entendue avec plus ou moins de recueillement par des enfants accourus à la hâte, et dont la dissipation naturelle serait encore augmentée de l'animation générale du dimanche, puisse produire le moindre résultat. Et quand nous pensons que cette messe est le sujet principal de leurs réformes, celui, du moins, qui paraît avoir été la cause principale de leurs idées de changement, nous sommes sur le point de laisser échapper le côté sérieux de la question soulevée par ces débats.

En résumé : 1° L'Académie appelée par le major-général Martin à indiquer la meilleure institution à fonder avec le legs fait par lui à notre cité, nous paraît avoir rempli son mandat en désignant l'école La Martinière, et n'avoir plus aucun droit en vertu du testament.

2° La mission de perfectionnement, dont les académiciens sont spécialement chargés par l'article 27 du règlement, n'entraîne pour eux ni un droit exclusif, ni un droit absolu. Leurs fonctions se bornent à suivre les développements de l'Institution, à étudier les diverses méthodes, à juger de leur mérite et à proposer au Conseil municipal et au gouvernement,